

APPENDIX "A"

DOMINION OF CANADA

Province of Ontario
Regional Municipality of Ottawa-Carleton

IN THE MATTER OF AN APPLICATION
TO PARLIAMENT FOR A PRIVATE BILL,

Re: Eastern Canada Synod of the
Lutheran Church in America

To Wit:

I, Walter Gherardi Robinson of the City of Ottawa in
the Regional Municipality of Ottawa-Carleton.

Do Solemnly Declare that

1. I am the Solicitor for the Eastern Canada Synod of
the Lutheran Church in America.

2. A true copy of the advertisement attached to the
margin hereof, and marked "A" was published in the
following issues of the Canada Gazette published at the
City of Ottawa in the Province of Ontario viz.: February
16, February 23, March 2, and March 9, 1974.

3. A true copy of the advertisement attached to the
margin hereof, and marked "B" was published in the
following issues of the a newspaper
published at in the Province of
..... viz.:

4. A true copy of the advertisement attached to the
margin hereof, and marked "C" was published in the
following issues of the a newspaper
published at in the Province of
..... viz.:

(5. *The head office of the Company is situated at the
City of Kitchener in the Province of Ontario).

And I make this Solemn Declaration conscientiously
believing it to be true and knowing that it is of the same
force and effect as if made under oath and by virtue of
"The Canada Evidence Act."

*In cases of amendments to charters only.

Declared before me at the City of Ottawa in the
Regional Municipality of Ottawa-Carleton this 11th day
of March A.D. 1974.

E. Honeywell
A Commissioner, etc.
WALTER G. ROBINSON

EASTERN CANADA SYNOD OF THE
LUTHERAN CHURCH IN AMERICA

Notice is hereby given that the Eastern Canada Synod
of the Lutheran Church in America, with the object of
broadening its powers to invest in securities and real
estate and to give it full power to designate signing offi-
cers in connection with the execution of conveyances and
instruments, will apply to the Parliament of Canada at
its present, next or following ensuing session for an Act
amending its Act of incorporation (being chapter 32 of
the Statutes of Canada, 1885, as amended by chapter 64

APPENDICE «A»

DOMINION DU CANADA

Province de l'Ontario
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton

Re: PÉTITION AU PARLEMENT EN VUE
D'UN BILL PRIVÉ RELATIF AU

Synode de l'est du Canada de l'Église
Luthérienne d'Amérique

À savoir:

Je, Walter Gherardi Robinson de la ville d'Ottawa
dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

Déclare solennellement

1. Que je suis l'avocat du Synode de l'Est du Canada de
l'Église Luthérienne d'Amérique.

2. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en
marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre
«A», a été publiée dans les éditions suivantes de la
Gazette du Canada, journal publié dans la ville d'Ottawa
dans la province de l'Ontario, savoir: le 16 février, le 23
février, le 2 mars et le 9 mars 1974.

3. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en
marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre
«B», a été publiée dans les éditions suivantes de
journal publié à dans la province de
....., savoir:

4. Qu'une copie conforme de l'annonce annexée en
marge de la présente déclaration et indiquée par la lettre
«C», a été publiée dans les éditions suivantes de
journal publié à dans la province de
....., savoir:

(5. *Le siège social de la compagnie est situé dans la
ville de Kitchener, dans la province de l'Ontario).

Et je fais cette déclaration solennelle consciencieuse-
ment, la croyant vraie, et sachant qu'elle a la même vi-
gueur et le même effet que si elle avait été faite sous
serment et en vertu de «La loi de la preuve en Canada».

*Dans le cas de modifications à la charte seulement.

Déclaré par-devant moi en la cité d'Ottawa dans la
municipalité régionale d'Ottawa-Carleton ce 11^e jour de
mars A.D. 1974.

E. Honeywell
Commissaire, etc.
WALTER G. ROBINSON

SYNODE DE L'EST DU CANADA
DE L'ÉGLISE LUTHÉRIENNE D'AMÉRIQUE

On fait savoir que le Synode de l'Est du Canada de
l'Église Luthérienne d'Amérique, dans le but d'obtenir
des pouvoirs plus vastes qui lui permettront d'effectuer
des placements dans des valeurs et des biens immobiliers,
et pleins pouvoirs pour désigner les administrateurs habi-
lités à signer pour lui les actes translatifs de propriété et
les documents, demandera au Parlement du Canada, à
sa présente session, à la suivante ou à la session ulté-
rieure, une loi qui modifiera celle de sa constitution (soit